

Conseil d'administration- Séance du 26/06/2020

Affaires générales – Partenariats

Convention de partenariat entre la Région Hauts-de-France et l'Etablissement Public Foncier Nord -Pas de Calais relative à la contribution volontaire de l'EPF à la réalisation du plan régional « un million d'arbres en Hauts-de-France » pour la période 2020-2022

Délibération n° 2020/028

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, en particulier son article 2 ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais ;

Vu la délibération n°2019/093 du conseil d'administration du 29 novembre 2019 portant approbation du volet général (objectifs stratégiques et financiers) du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2020-2024 ;

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais approuvé par délibération du conseil d'administration du 13 mars 2020 ;

Vu la délibération n°2019/097 du conseil d'administration de l'établissement du 29/11/2019 portant approbation du budget initial pour l'année 2020 ;

Vu la délibération du Conseil régional n°2020.00289 du 30 avril 2020 qui adopte le plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » pour la période 2020-2022 ; plan composé de plusieurs axes de travail ayant pour finalité la mobilisation des territoires, des acteurs des territoires et des habitants afin d'atteindre la plantation d'1 million d'arbres au cours des 3 prochaines années, avec le soutien de la Région.

Vu le projet de convention de partenariat avec la Région pour accompagner de façon volontaire sur son budget propre la réalisation du plan régional « un million d'arbres en Hauts-de-France » pour la période 2020-2022 ;

L'instance délibérante de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,
sur proposition du président,

- **Approuve** le projet de convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France pour accompagner de façon volontaire la réalisation du plan régional « un million d'arbres en Hauts-de-France » pour la période 2020-2022 ;
- **Autorise** la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais à signer ladite convention et exécuter les actions décrites dans celle-ci ;

La directrice générale
Loranne BAILLY



Le président du conseil d'administration
Salvatore CASTIGLIONE



La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais, www.epf-npdc.fr, et sera également consultable, ainsi que les pièces s'y rapportant, au siège de l'établissement situé 594 avenue Willy Brandt à Lille.